



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Décision n° 2023 03 19

OBJET :

**Acquisition des parcelles cadastrées Section
BH n° 287 et 288 sises lieudit « Lambert » à Sclos**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école de Sclos, le conseil a décidé par délibération n° 2023 01 03 du 18 janvier 2023, d'acquérir à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BH n° 287 d'une superficie de 1.022 m², sise lieudit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à l'hoirie Giauffret.

Le document d'arpentage établi par le géomètre le 22 novembre 2022 précise les nouvelles parcelles créées à savoir les BH n°287 et 288. Or suite à une erreur matérielle, la décision n° 2023 01 03 du 18 janvier 2023 ne mentionne pas la parcelle BH n°288.

Afin de permettre l'acquisition de l'entière unité foncière, il y a lieu d'inclure la parcelle BH n°288 d'une contenance de 9 m² à la présente décision.

Monsieur le Maire propose au conseil de redélibérer afin de tenir compte de cette modification. Il propose également de rapporter la décision n°2023 01 03 du 18 janvier 2023 et de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,

Rapporte la décision n°2023 01 03 du 18 janvier 2023

Décide d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées Section BH n° 287 et 288 d'une superficie totale de 1.031 m², sises lieudit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à l'hoirie Giauffret.

Autorise le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Publication : 09/03/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE